

Test urinaire pour le suivi du cancer de la vessie

Dans le cadre de votre parcours de soins, votre urologue vient de vous prescrire un test urinaire moléculaire (intitulé Xpert® bladder cancer monitor).

Voici les étapes à suivre :



- ▶ Pour la réalisation du test, le recueil des urines doit être effectué dans un laboratoire de biologie médicale, partenaire du réseau Eurofins Biomnis (voir liste des laboratoires partenaires remise par votre médecin lors de la consultation).



- ▶ Il est impératif de prendre rendez-vous avec le laboratoire partenaire de votre choix avant de vous y rendre (Contacts et adresses indiqués sur la liste).



- ▶ Le jour de votre rendez-vous, nous vous remercions d'apporter impérativement les documents remis par votre médecin (ordonnance, bon de demande d'analyse et rapport histologique si confié par votre médecin).



- ▶ Sur place, le laboratoire vous demandera de recueillir un échantillon d'urines. Il n'est pas nécessaire d'être jeun.



- ▶ Votre échantillon sera transmis au laboratoire spécialisé Eurofins Biomnis pour réalisation du test.



- ▶ Les résultats seront adressés directement à votre médecin.



- ▶ Vous n'avez rien à régler pour ce test.

Si vous ne trouvez pas de laboratoires partenaires proches de chez vous, contactez le laboratoire Eurofins Biomnis :

- Par téléphone au **04 26 70 02 33**
- ou par mail à **commercial@biomnis.eurofinseu.com**